# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER MODERNE

## *Administratifs et techniques : calendrier, horaires, programme & adresses*

| | | |
|---|---|---|
| ***Lundi 05 octobre***<br>À 00h00 | **Parution du règlement et ouverture des engagements** | Sur le site officiel :<br>https://www.rallyehivernaldudevoluy.com/ |
| ***Lundi 23 novembre***<br>À 23H59 | **Clôture des engagements**,<br>le cachet de la poste faisant foi. | |
| ***Samedi 28 novembre***<br>Courant de journée | **Parution du Road-Book** | Une version imprimable sera mise en ligne sur le site officiel le même jour. |
| ***Dimanche 29 novembre***<br>de 8h00 à 17h30 | **Reconnaissances et distribution des road-book** | Restaurant « les Copains »<br>La Joue du Loup |
| ***Jeudi 3 décembre***<br>de 8h00 à 17h30 | **Reconnaissances et distribution des road-book** | Restaurant « les Copains »<br>La Joue du Loup |
| ***Vendredi 4 décembre***<br>de 9h00 à 12h00 | | Aux vérifs admin.,<br>Superdévoluy, Maison d'Accueil |
| ***Vendredi 4 décembre***<br>de 14h00 à 19h45 | **Vérifications Administratives** | Superdévoluy, Maison d'Accueil |
| ***Vendredi 4 décembre***<br>de 14h30 à 20h00 | **Vérifications Techniques**<br>Des convocations par tranche horaire seront attribuées (avec une priorité au matin pour les participants à la base d'essai). | Superdévoluy, Parking Couvert |
| ***Vendredi 4 décembre***<br>20h00 | **1ère réunion du collège des C.S** | La Joue du Loup, Office de tourisme |
| ***Vendredi 4 décembre***<br>21h00 | **Publication de la liste des équipages admis au départ** | SPORTITY |
| ***Vendredi 4 décembre***<br>21h30 | **Publication des ordres et heures de départ** | SPORTITY |
| ***Samedi 5 décembre***<br>8h00 | **2eme réunion des commissaires sportifs** | La Joue du Loup, Office de tourisme |
| ***Samedi 5 décembre***<br>23h00 | **Publication des résultats de la 1ère étape & ordres/heures de départ de la 2ème étape** | SPORTITY |
| ***Dimanche 6 décembre***<br>30' après l'arrivée du dernier concurrent | **Publication des résultats du rallye** | SPORTITY |
| ***Dimanche 6 décembre***<br>à l'arrivée du rallye | **Podium & Remise des Prix** | La Joue du Loup, Esplanade du Berger, Front de neige |

## *Reconnaissances : calendrier, spéciales & horaires*

| | | |
|---|---|---|
| ***Dimanche 29 novembre***<br>***&***<br>***Jeudi 3 décembre*** | **ES 2/3 : La Bachassette**<br>**ES 5/8 : Les Gillardes**<br>**ES 6/9 : Mère Eglise** | De 8h00 à 18h00 |
| | **ES 1 : Agnières** | De 8h00 à 13h00 |
| | **ES 4 : St Disdier** | De 13h30 à 18h00 |
| | **ES 7/10 : St Etienne** | De 8h00 à 15h00 |
| | **Base d'essais : Col du Noyer** | De 15h30 à 18h00 |

| | | |
|---|---|---|
| ***Vendredi 4 décembre*** | **ES 2/3 : La Bachassette**<br>**ES 5/8 : Les Gillardes**<br>**ES 6/9 : Mère Eglise** | De 8h00 à 18h00 |
| | **ES 1 : Agnières** | De 8h00 à 13h00 |
| | **ES 4 : St Disdier** | De 13h30 à 18h00 |
| | **ES 7/10 : St Etienne** | **De 8h00 à 10h00** |
| | **Base d'essais : Col du Noyer** | **De 10h15 à 13h00** |

***Mise en place et courses : calendrier, horaires, programme & adresses***

| | | |
|---|---|---|
| ***Vendredi 4 décembre***<br>De 14h à 19h | **Base d'essais (Shakedown)**<br>4 passages autorisés | Col du Noyer |
| ***Vendredi 4 décembre***<br>Dès 13h | **Mise en place du parc de départ** | La Joue du Loup, Esplanade du Berger,<br>Front de neige |
| ***Samedi 5 décembre***<br>Dès 10h03, 1ère VHRS | **Départ de la 1ère étape** | |
| ***Samedi 5 décembre***<br>Dès 19h02, 1ère VHRS | **Arrivée de la 1ère étape** | |
| ***Dimanche 6 décembre***<br>Dès 6h30, 1ère VHRS | **Départ de la 2ème étape** | |
| ***Dimanche 6 décembre***<br>Dès 13h53, 1ère VHRS | **Arrivée du Rallye** | |

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes (organisateur administratif) organise, avec le concours du Dévoluy Rallye Team (organisateur technique), des communes du Dévoluy, du Buëch et du Sud Isère, des commissaires et des Officiels de la Ligue Provence Alpes Côte-d'Azur et des Ligues voisines le :

***11ème RALLYE NATIONAL HIVERNAL DU DEVOLUY (à participation étrangère autorisée-PEA)***

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le n° en date du / /2026 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organiser N° en date du / / 2026.

**Comité d'organisation :**

Co-Présidents -> Philippe PATRAS - Président de DEVOLUY RALLYE TEAM
Jean-Jacques MARCELLIN - Président de l'ASA des ALPES
Et les membres du DEVOLUY RALLYE TEAM

**Secrétariat du Rallye** : DEVOLUY RALLYE TEAM -> Céline LEVASSEUR, 12 route de la Garcine « L'Adroit » 05250 LE DEVOLUY

Site internet officiel du Rallye : www.rallyehivernaldudevoluy.fr
Contact mail : rallyehivernaldudevoluy@gmail.com

**Organisateur Technique :** DEVOLUY RALLYE TEAM - Chez Philippe PATRAS, 12 Route de la Garcine « L'Adroit » 05250 LE DEVOLUY

**Permanence pendant le rallye :** PC course « Salle d'animation » derrière l'Office du Tourisme de la Joue Du loup.

*Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.*

## 1.1P OFFICIELS

| | | |
|---|---|---|
| **Observateur FFSA** | Gérard FOURNIER | Licence 131394 |
| **Autorité** | Thierry HAMONIC | Licence 31600 |
| **Président du Collège des Commissaires Sportifs** | Louis-Jean VILLARD | Licence 12774 |
| **Membres du Collège** | Norbert BIAGIONI<br>JJ MARCELLIN | Licence 25075<br>Licence 2499 |
| **Secrétaire du Collège** | Geneviève VILLARD | Licence 12778 |
| **Directeur de Course + vhrs** | Nicolas BALDIT | Licence 134045 |
| **Directeurs de Course Adjoints** | Thierry HAMONIC<br>BASE D'ESSAIS | Licence 31600 |
| | Jean-Manuel PAIS<br>ES 1 – 5/8 | Licence 240123 |
| | Christophe ARIOLI<br>2/3 – 7/10 | Licence 228702 |
| | Carmen BELCHI<br>Nouveau départ<br>+ES 4 – 6/9 | Licence 8747 |
| **Directeur de Course Tricolore** | Serge DAO | Licence 23974 |
| **Directeur d'épreuves** | Gilles MAGAUD<br>Inter ES 2/3 - 7/10 | Licence 2187 |
| | Jean-Luc<br>TORLIGUIAN<br>ES 1/4 - 6/9 | Licence 243435 |
| | Jean-Marie<br>PIGENET<br>ES 2/3 - 5/8 | Licence 37172 |
| **Médecin Chef** | | |

| | | |
|---|---|---|
| **Commissaires techniques** | Bertrand FRANCOU Responsable | Licence 4010 |
| | Christophe BIAGIONI | Licence 169294 |
| | Luc POULAT | Licence 242810 |
| | Benjamin BACHASSE + nouveau départ | Licence 207620 |
| | Lismon LAMBERT VHC | Licence 3582 |
| **Chargé des relations avec les concurrents** | Adrien AGIER | Licence 324027 |
| | Stéphanie RAYOT | Licence 255451 |
| | Floréal PITARCH | Licence 2729 |
| | Roland DEMARD | Licence 14035 |
| **Responsable commissaires** | Thierry HAMONIC | Licence 31600 |
| **Gestion Informatique Classements** | PatricK Soft | |
| **Speakers** | Pascal Allemand | |
| **Juges de faits** | Philippe PATRAS | Licence 251956 |
| | Céline LEVASSEUR | Licence 251957 |
| | Romain SIRI | Licence 195614 |
| | Kiki PASCAL | Licence 3329 |
| | Rémi PLAT | Licence 256261 |
| **Chargé des relations avec la presse** | Jean BEVERAGGI | |
| **Gestion de l'application SPORTITY** | | Licence |

À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, toutes les personnes licenciées (sauf EIV, EID et EIPS) sont compétentes en tant que « Juges de faits ».

Pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou règlementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportements antisportifs, etc…

Ils devront notifier par écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

## 1.2P ELIGIBILITE

Le Rallye National Hivernal du Dévoluy compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2027 coefficient 4;
- Les Challenges Rallyes Pilotes et Co-pilotes de la Ligue du Sport Automobile Sud PACA 2026.

## 1.3P VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications :

Rappel : des heures de convocations seront attribuées pour une meilleure fluidité. Une priorité ainsi que des créneaux seront réservé le matin pour ceux qui s'engage pour la base d'essais.

- **Administratives** qui auront lieu le vendredi 4 Décembre de 13h30 à 19h45 à la maison d'accueil de Superdévoluy
- **Techniques** qui auront lieu le vendredi 4 Décembre de 13h45 à 20h00 dans le parking couvert de Superdévoluy

**Tout retard sera sanctionné financièrement :**
**15 min de tolérance, de 15 à 30 min 15 € & au-delà de 30 Min : 25 €**
**Les vérifications finales seront effectuées à la Joue du Loup le dimanche 06 décembre 2026**
Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 €

## 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A
Les véhicules de reconnaissance, d'assistance, même porteurs de plaques ou identifications spécifiques délivrées par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leurs propriétaires.

## 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye Hivernal du Dévoluy doit adresser au secrétariat du rallye (le cachet de la poste faisant foi) la demande, dûment complétée,

**Avant le Lundi 23 NOVEMBRE 2026 23h59**

A l'adresse suivante : **DEVOLUY RALLYE TEAM**
Chez **Philippe PATRAS - 12, route de la Garcine « L'Adroit » 05250 LE DEVOLUY**

***Les droits d'engagements devront être réglés par virement ou par chèque à l'ordre de Dévoluy Rallye Team.***
***Veuillez-vous assurer que le nom du concurrent ainsi que le titulaire du compte soit inclus comme référence sur tous les virements bancaires.***
**Le paiement validera l'inscription.**
**La confirmation d'engagement vous sera envoyée seulement après réception du paiement.**

Nom de la banque : CR Alpes Provence
Adresse : Veynes
Titulaire du compte Assoc. DEVOLUY RALLYE TEAM
IBAN : FR76 1130 6000 6248 1136 3791 180
BIC : AGRIFRPP813

Aucune demande d'engagement par téléphone ne sera acceptée.

Si la demande d'engagement est envoyée par email, l'original, accompagné de tous les documents, devra nous parvenir au plus tard avec le règlement à la date de clôture des engagements.
**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures pour les 3 rallyes, dont 20 VHRS. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés dans la limite de 130.

**NOTA** : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente. Elles doivent être réceptionnées dans les délais. Celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe ***3.1.5P.*** ne seront pas acceptées.

**Si au 23 Novembre 2026** le nombre d'engagés modernes est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision. Tout changement de véhicule dans le groupe et/ou la classe ne sera autorisé que jusqu'au 23 Novembre 2026 23h59.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **580 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1160 €**.
- Base d'essais (shakedown) **60 €** à rajouter au montant de l'engagement.
- **Une réduction de 10% sera faite sur l'engagement si l'équipage complet est licencié à l'ASA des Alpes (hors base d'essais).**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :

- Chèque à libeller à l'ordre de **Dévoluy Rallye Team**
- Ou le virement avec le nom du concurrent
- Photocopie des permis de conduire des membres de l'équipage ;
- Photocopie des licences des membres de l'équipage ;
- Photocopie de la 1ère page du Passeport Technique

***Remboursement des droits d'engagement***

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé.

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une **demande écrite par mail** parvienne à l'organisateur. *Aucun forfait donné par téléphone ou sans explications aux vérifications administratives sera pris en compte.*

***La retenue sur les droits d'engagement sera :***

- de 30% pour les forfaits reçus à partir du lundi 09 Novembre 2026 23h59;
- de 50% pour les forfaits reçus à partir du lundi 16 Novembre 2026 à 23h59;
- de 70% pour les forfaits reçus à partir du lundi 23 Novembre 2026 à 23h59; et ce jusqu'à la veille des vérifications - le jeudi 3 Décembre à 23h59.
- de 100% après le jeudi 3 Décembre 23h59.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issu des vérifications administratives et techniques pour non-conformité de voiture ou non présentation des documents nécessaires.

*En cas de non-présentation des documents originaux aux vérifications, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

***Le comité d'organisation fournira à chaque équipage :***

- 2 panneaux de portière portant les numéros de course (Conformément à l'art 5.2.2.)
- 2 plaques de rallye portant le numéro de course,
- 1 sticker Assistance
- 1 plaque Assistance
- 2 numéros d'identification (Conformément à l'art 5.1.1.)
- 2 adhésifs « Reconnaissance » portant le N° de course (Conformément à l'art 6.2.6.)
- 2 badges « assistance »
- 1 carnet d'itinéraire (Road-Book)

## 3.2P EQUIPAGES

- **3.2.1P.** Le port du Casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres avant le CH et après le Point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.
- **3.2.2P.** Pendant toute la durée du Rallye, tous les concurrents, pilotes, ouvreurs et officiels devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité (copilote mineur).

## ARTICLE 4P. VOITURE ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 4.2 PNEUMATIQUES

Les couvertures chauffantes sont autorisées.
Pneus de série homologués route
***Il est conseillé, afin de pouvoir sortir du parc fermé le matin, un jeu de pneu neige (s'il a neigé dans la nuit).***

***Les pneus cloutés sont strictement interdits dans le parc fermé afin de ne pas endommager les peintures au sol fraîchement réalisées.***

***Une assistance sera dédiée à cet effet avant l'entrée dans le parc fermé.***

Le panachage (pneus secs à sculptures moulées avec pneus pluie) est autorisé.

### 4.2.1P. RÉGLEMENTATION DES PNEUMATIQUES CLOUTÉS :

Seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés.
Ils ne doivent en aucun cas traverser cette bande.
Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes :

- Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm, tolérance comprise. Poids : 2 g.
- Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf : maximum 2mm.
- Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm. Tolérance MAXI 0.5 mm.
- Densité d'implantation :

Aucun décimètre de la longueur de la bande de roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de douze crampons, implantés au grès du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 47 mm qui doit rester libre.

Les organisateurs se réservent le droit d'organiser des contrôles où bon leur semble et d'effectuer des prélèvements de crampons aux fins de vérifications.

Chaque infraction constatée entraînera une pénalisation de quinze minutes.
Le contrôle pourra être effectué en tout lieu, à tout moment, et comprendra les opérations suivantes :

- Relevé d'une empreinte de la bande de roulement.
- Prélèvement d'un clou aux fins de mesure.

**IMPORTANT : Pour les voitures du Groupe R, se référer aux articles 260 et 261, sachant que l'épreuve, du fait de ses caractéristiques « hivernales », est assimilée à une épreuve « terre » pour les dimensions de roues autorisées.**

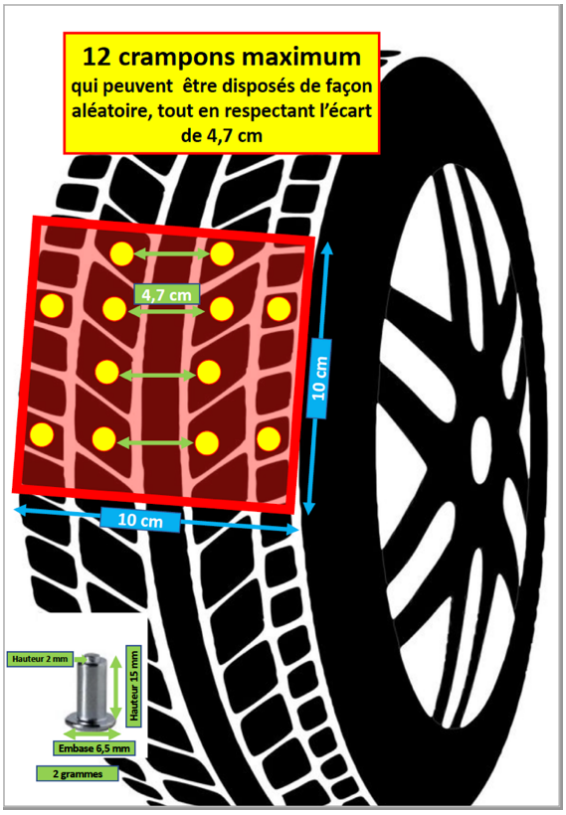


**4.2.2. Roues de secours**
À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'1 minimum et de 2 maximum.
Les roues galettes sont interdites.

### 4.2.3.P Zone de chauffe de pneus (ZCP)

Il pourra être mis en place une zone de chauffe des pneumatiques (ZCP) entre le Contrôle Horaire et le départ d'une Epreuve Spéciale.

La ZCP devra avoir une longueur inférieure à 500 mètres. La ZCP sera indiquée dans le Road Book.

Le début de la ZCP sera matérialisé par le panneau « début ZCP » et se terminera par le panneau « Fin de ZCP ». Les pilotes doivent pouvoir s'arrêter à tout moment dans un accotement suffisamment large pour ne pas déborder sur la route en cas de danger. Il est strictement interdit de s'arrêter ou de rouler en sens inverse dans la ZCP.

Avant de pénétrer dans la Zone de Chauffe des Pneumatiques, les équipages de la compétition doivent être dotés de leur équipements de sécurité individuels, de la même façon que lorsqu'ils prennent le départ de la Spéciale.

Dans l'hypothèse d'un arrêt de course et à la suite d'un redépart des concurrents en attente sur la ligne de départ de l'Epreuve Spéciale, ceux-ci ne pourront pas effectuer de nouveau passage dans la zone de chauffe de pneumatiques.

Dans l'hypothèse d'un arrêt de course et donc d'un nombre trop important de concurrents en attente sur la ligne créant un danger, la zone de chauffe de pneus pourra être neutralisé temporairement (tant que les conditions ne sont pas de nouveau acceptables au niveau sécurité) ou définitivement, par le Directeur d'Epreuve Spéciale.

## 4.3P ASSISTANCE

**Seuls les véhicules équipés du sticker « assistance » collé sur le pare-brise en haut à droite, fourni par l'organisation seront autorisés à pénétrer dans le parc (un seul véhicule d'assistance par véhicule de course).**
**La plaque « Assistance » ne donne en aucun cas l'accès au Parc. Nous comptons sur votre civisme pour respecter ce point de règlement, afin d'éviter toute surcharge en nombre de véhicules « parasites » dans le parc pour faciliter le déneigement et secours si nécessaire**

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc prévu : **La JOUE du LOUP** :

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors de ce parc.

Un emplacement est prévu pour chaque équipage selon un plan prédéfini, qui vous sera communiqué en amont. Si vous n'êtes pas sur un des emplacements prévu par l'organisation une **sanction pécuniaire sera appliquée (500€)…MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER CETTE ORGANISATION DU PARC.**

- Les dimensions prévues sont de 6X6m
- Deux véhicules d'assistance (camping-car et/ou fourgon et voiture de course) seront autorisés dans cet espace de 6X6m.
- A défaut de dimensions données un emplacement de 6X6 m vous sera attribué arbitrairement.
- Précisez si vous voulez être à côté d'un ou plusieurs autres équipages.
- L'organisation ne fournira pas l'électricité aux concurrents dans le parc d'assistance.
- Chaque assistance doit prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lors de son départ.
- Une mini assistance sera prévue pour la base d'essais à Saint-Etienne en Dévoluy : un plan sera donné lors votre inscription pour la base d'essais.

## 4.3.2P. Zone de ravitaillement en carburant

Une zone de ravitaillement en carburant est située à : ***« Plan d'eau » 05400 VEYNES***

Des mesures de sécurité appropriées doivent être prévues dans toute zone de ravitaillement.

A l'intérieur d'une ZR, seules les actions directement liées au ravitaillement de la voiture sont autorisées.

L'accès à cette zone ne sera autorisé qu'à 2 membres du Team porteurs du badge spécifique «Assistance». Ces 2 badges par équipage seront distribués lors des vérifications administratives**.** Pour accéder à la « ZR », ces deux membres du Team devront porter au minimum une combinaison type mécano (non synthétique, recouvrant complètement les bras et les jambes avec un col fermé) ainsi qu'une cagoule ignifugée du type « Chouette », de gants en cuir et de lunettes de protection.

**Les bidons devront obligatoirement être en fer, les jerricanes en plastique sont interdits. Seront autorisés à pénétrer dans la zone de ravitaillement, les bidons munis de l'étiquette autocollante avec le numéro du concurrent.**

**Les téléphones portables doivent être éteints obligatoirement.**

**Le moteur doit être arrêté durant l'opération de refuelling.**

**Au cours du ravitaillement l'équipage sortira obligatoirement du véhicule.**

**La responsabilité du ravitaillement incombe au seul concurrent.**

En cas de panne la voiture pourra être poussée en dehors de la ZR par l'équipage et/ou des officiels sans encourir des pénalités.

Les ravitaillements en carburant seront autorisés, dans les stations-services indiquées sur le road book comme « stations autorisées », sur le parcours uniquement pour les concurrents utilisant des carburants du commerce. Aucune présence du Team n'est autorisée, seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe. Dans ce cas l'adaptateur doit être à bord du véhicule si celui-ci est nécessaire. Après le ravitaillement les bidons entamés ou vide ne doivent pas rester sur le site.

Les Juges de Faits pourront être présents pour le contrôle de ces opérations.

## 4.3.3P Zone de montage des pneumatiques

Une zone est située à : ***« Plan d'eau » 05400 VEYNES***
En complément du travail permis dans la zone de montage des pneumatiques, les concurrents sont aussi autorisés à monter tout l'éclairage auxiliaire dans cette zone.

Pour cela les deux membres de l'assistance autorisés dans cette zone peuvent y entrer avec un véhicule léger (-3,5T) et les outils nécessaires pour le montage des pneumatiques et l'installation de l'éclairage avec l'aide de l'équipage.

Dans la zone seul est autorisé le remplacement des 4 roues et le montage de la rampe de phare avec l'aide de deux mécaniciens avec le matériel de l'assistance prévu.

Toute autre intervention sur le véhicule est STRICTEMENT INTERDIT.

Des places seront attribuées.

**Liste du matériel qu'il faudra prévoir dans le véhicule d'assistance** : pour cette assistance : les badges assistance, Crics, 4 chandelles, 2 rampes et une clef dynamométrique, clef à chocs.

### 4.3.4P. **Définition de l'assistance interdite :**

- Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye.
- L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés, pièces détachées, outils ou matériels autres que ceux transportés dans la voiture concurrente.
- Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériels sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance.
- Le transport ou la détention de carburant à bord de la voiture en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisées par le règlement, est strictement interdit.
- Intervention sur une voiture autrement que par un membre de l'équipage.

### 4.8P CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.

### 4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le système devra être en fonctionnement tout au long du rallye. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront donnés lors des vérifications.

## 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P **Identification des voitures**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 5.2P **Publicité**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

## 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## *6.1P DESCRIPTION*

### 6.1.1 **: Parcours**

Le Rallye Hivernal du Dévoluy représente un parcours de : **395,631Km**
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de : **125,420 Km**

Les épreuves spéciales sont :
**ES 1** : AGNIÈRES EN DEVOLUY : **10,015 Km** (x1)
**ES 2/3** : LA BACHASSETTE : **24,413 Km** (x2)
**ES 4** : SAINT DISDIER : **10,103 Km** (X1)
**ES 5/8** : LES GILLARDES : **13,263 Km** (x2)
**ES 6/9** : MERE-EGLISE : **7,909 Km** (x2)
**ES 7/10** : SAINT-ETIENNE EN DEVOLUY : **7,066 Km** (x2)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire».

### 6.1.2 **: SHAKEDOWN / BASE D'ESSAIS (sauf VHRS)**

**« Col du Noyer » : 3,689 Km**
La participation à ces essais non chronométrés n'est pas obligatoire.
Ne pourront y participer que les concurrents ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques.
**L'équipage devra se présenter au départ au complet avec l'équipement règlementaire en épreuve spéciale.**

**IMPORTANT :**

-> Les concurrents font part de leur décision en cochant la case prévue sur la demande d'engagement.
-> L'organisateur se réserve le droit d'annuler celui-ci en fonction des conditions météorologiques.
-> De ce fait, pour garder à la base d'essais sa valeur d'essais, il sera exceptionnellement possible de signaler sa participation à l'organisateur au plus tard le Jeudi 03 Décembre 2026 à minuit, s'acquittant des droits d'inscription de 60€
-> La liste des participants doit être fournie au directeur de course à l'ouverture des vérifications.
-> Le nombre de passage est limité à 4.
-> Un adhésif **« base d'essais »** devra être collé sur le pare-brise avant.
-> Toutefois, après accord de l'organisateur, le co-pilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

## *6.2P RECONNAISSANCES*

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**6.2.1P :** Le road book sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés,
A retirer au : **Restaurant «Les Copains»**
Un exemplaire du road book sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Les reconnaissances, hors dates et horaires autorisés, sont strictement interdites.

Le nombre maximum des passages est limité à 3. Le nombre minimum est d'un passage obligatoire. Le retour en arrière, ou le bouclage, sur le parcours des Epreuves Spéciales est interdit.

Pendant les reconnaissances seuls les 2 membres de l'équipage engagé sont autorisés à bord des véhicules.

**A la fin des reconnaissances ES 1 et 5/8, le retour doit se faire EXCLUSIVEMENT par St DISDIER / GIERS - LE COURTIL. Ce qui fait reprendre en sens inverse l'ES 6/9 qui est donc autorisé par l'organisation.**

**Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique en pensant à préserver l'avenir du rallye. Les limitations de vitesses doivent impérativement être respectées conformément au Code de la Route.**

**6.2.6P**

| | | |
|---|---|---|
| ***Dimanche 29 novembre & Jeudi 3 décembre*** | **ES 2/3 : La Bachassette**<br>**ES 5/8 : Les Gillardes**<br>**ES 6/9 : Mère Eglise** | De 8h00 à 18h00 |
| | **ES 1 : Agnières** | De 8h00 à 13h00 |
| | **ES 4 : St Disdier** | De 13h30 à 18h00 |
| | **ES 7/10 : St Etienne** | De 8h00 à 15h00 |
| | **Base d'essais : Col du Noyer** | De 15h30 à 18h00 |

| | | |
|---|---|---|
| ***Vendredi 4 décembre*** | **ES 2/3 : La Bachassette**<br>**ES 5/8 : Les Gillardes**<br>**ES 6/9 : Mère Eglise** | De 8h00 à 18h00 |
| | **ES 1 : Agnières** | De 8h00 à 13h00 |
| | **ES 4 : St Disdier** | De 13h30 à 18h00 |
| | **ES 7/10 : St Etienne** | **De 8h00 à 10h00** |
| | **Base d'essais : Col du Noyer** | **De 10h15 à 13h00** |

**Deux (2) adhésifs** portant le N° de course seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur le pare-brise avant en haut côté passager, sur la lunette arrière en haut au centre du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sera prononcée.

## 6.7.P Tableau d'affichage officiel

Voir application SPORTITY.


## 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.1P ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ est le suivant : V.H.R.S. – V.H.C- MODERNE
Le départ du premier concurrent moderne aura lieu 15 minutes après le départ du dernier concurrent du rallye V.H.C et ce, lors des 2 étapes.

### 7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.1P Epreuves spéciales**

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

## 7.3.P CONTROLES DE PASSAGE

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de l'étape [la section] qui suit celle de l'abandon, après validation du commissaire technique

**7.6.1P Parc fermé**

En raison de la spécificité et des contraintes météorologiques de ce rallye, la pose d'une protection sur le pare-brise avant du véhicule, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture sera tolérée dans les parcs fermés.

Il est demandé d'être vigilant à ne pas dégrader le revêtement du sol du parc fermé (nouvellement peint) **en roulant au pas** aussi bien en entrant qu'en sortant du parc.

## 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
Il sera établi : Un classement général, un classement par Groupe, par Classe, un classement Féminin et un classement Challenge « sans clous ».

**9.1P Reclassement**

Un reclassement sera effectué dans le temps imparti au parc de regroupement de Serres le samedi 6 décembre, en tenant compte du cumul des temps au classement scratch après l'ES 2.

## 10P. PRIX & COUPES

- ★ Tous les équipages à l'arrivée du rallye seront récompensés par des trophées.
- ★ Remise des prix Challenge « sans clous » conforme au règlement de ce Challenge.
- ★ Les 3 premiers équipages « sans clous » qui feront l'intégralité du rallye sans clous seront récompensés par ordre d'arrivée, selon le nombre de participants arrivés.
- ★ La remise des prix se déroulera à:

**La Joue du Loup,**
**le dimanche 06 Décembre 2026 sur le podium d'arrivée.**

- ★ Les prix sont cumulables.
- ★ Les chèques seront envoyés à l'adresse indiquée sur le dossier d'engagement dans la semaine suivant le rallye (**Merci de bien vérifier vos coordonnées pour l'envoi du chèque)**

| RECOMPENSES | | | | |
|---|---|---|---|---|
| SCRATCH | 1er | 580 € | | |
| | 2ème | 290 € | | |
| | 3ème | 145 € | | |
| FEMININ | 1 à 3 classées | | + de 3 classées | |
| | 1ère | 240 € | 240 € | |
| | 2ème | | 120 € | |
| CLASSE | De 1 à 2 classés | | De 3 à 5 classés | 6 classés et + |
| | 1er | 290 € | 580 € | 580 € |
| | 2ème | | 290 € | 290 € |
| | 3ème | | | 145 € |

- **REMORQUES :** Pendant toute la durée du rallye, un parking, à accès réservé et gratuit est prévu pour les remorques. Aucune remorque ne pourra stationner dans le parc d'assistance.

- **DEPANNAGE :** En aucun cas, la responsabilité de l'organisation et/ou des services de dépannage ne sauraient être engagées lors des opérations de dépannage.

### *10.1P. REGLEMENT CHALLENGE "SANS CLOUS" 2 ET 4 ROUES MOTRICES*

Le règlement du Challenge **« sans clous 2 et 4 roues motrices »** s'applique aussi bien pour le parcours de liaison que pour les spéciales.

**Pneumatiques :** tous les pneumatiques munis de clous sont interdits.
Un contrôle de conformité des pneumatiques sera effectué à tout moment de l'épreuve.

**Identification du challenge** : Un adhésif complémentaire relatif au challenge « sans clous » devra obligatoirement être apposé sur les voitures participantes. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de ce règlement sera traité par le Collège des Commissaires Sportifs.
**Abandon du challenge :** Possibilité de quitter le challenge sans clous à un parc de regroupement ou parc fermé après en avoir avisé un officiel en place.
**Classement :** Un classement et une grille des prix spécifiques au challenge seront réalisés pour les véhicules deux (2) et quatre (4) roues motrices (deux classements distincts).

## Récompenses

| CHALLENGE SANS CLOUS | De 1 à 3 classés | | De 4 à 6 classés | Plus de 6 classés |
|---|---|---|---|---|
| | 1er | 290 € | 290 € | 290 € |
| | 2ème | | 145 € | 145 € |
| | 3ème | | | 72 € |